

Le 09 mai 2025

SOMMAIRE

❑ CHIRURGIENS DENTISTES

- Examens bucco-dentaires : ce qui a changé au 1er avril 2025

❑ MEDECINS

- Patients diabétiques : le point sur les dispositifs de mesure en continu du glucose pris en charge

❑ INFORMATIONS GENERALES

- Médecins, Pharmaciens, Infirmiers et Sages-Femmes
 - Pansements : leur première délivrance est limitée à 7 jours depuis le 1er avril
- Médecins et Pharmaciens
 - Insomnie et anxiété : l'ANSM lance une campagne sur le bon usage des benzodiazépines

❑ TELESERVICE

- Réclamations liées aux facturations : déploiement d'un nouveau téléservice dans amelipro

❑ CHIRURGIENS DENTISTES

EXAMENS BUCCO-DENTAIRES : CE QUI A CHANGE AU 1ER AVRIL 2025

La convention nationale des chirurgiens-dentistes 2023-2028 prévoit un renforcement des actions de prévention bucco-dentaires à destination des jeunes avec l'ambition de faire émerger de futures « générations sans carie ». Une ambition d'ailleurs poursuivie et amplifiée avec l'avenant 1 signé en juillet 2024.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

❑ MEDECINS

PATIENTS DIABETIQUES : LE POINT SUR LES DISPOSITIFS DE MESURE EN CONTINU DU GLUCOSE PRIS EN CHARGE

L'autosurveillance de la glycémie est un élément clé pour la santé du patient diabétique. Depuis 2017, des appareils de mesure du glucose interstitiel sont pris en charge par l'Assurance Maladie. Ces appareils de mesure en continu du glucose (MCG) améliorent la qualité de vie des patients diabétiques et facilitent la gestion quotidienne de leur glycémie, notamment parce qu'ils ne nécessitent pas de prélèvement de sang. (...)

Ces différents modèles ont des conditions de prescription bien précises, pour des situations bien ciblées.

Consulter ces conditions sur la page : Autosurveillance du patient diabétique : mesure en continu du glucose interstitiel.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

☐ INFORMATIONS GENERALES

- Médecins, Pharmaciens, Infirmiers et Sages-Femmes

PANSEMENTS : LEUR PREMIERE DELIVRANCE EST LIMITEE A 7 JOURS DEPUIS LE 1ER AVRIL

Depuis le 1er avril, les conditions de prescription et de délivrance des articles pour pansements inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables (LPP) sont modifiées, conformément à un arrêté du 13 mars 2025.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

- Médecins et Pharmaciens

INSOMNIE ET ANXIETE : L'ANSM LANCE UNE CAMPAGNE SUR LE BON USAGE DES BENZODIAZEPINES

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) déploie une campagne d'information auprès du grand public pour favoriser le bon usage des benzodiazépines (et médicaments apparentés) indiquées dans le traitement de l'anxiété et de l'insomnie sévères. Elle alerte sur les risques de ces médicaments utilisés par plus de 9 millions de Français, deuxièmes plus grands consommateurs européens, après les Espagnols. La campagne, qui s'inscrit dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2025 sur la santé mentale, met également à la disposition des professionnels de santé des outils de sensibilisation pour leur bon usage.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

TELESERVICE**RECLAMATIONS LIEES AUX FACTURATIONS :
DEPLOIEMENT D'UN NOUVEAU TELESERVICE DANS AMELIPRO**

Le nouveau service « Réclamations paiements » permet aux professionnels de santé de déposer directement depuis amelipro leurs réclamations liées à la facturation et de suivre leur traitement.

Simple d'utilisation, ce nouveau canal de contact permet d'obtenir une réponse plus rapide aux réclamations.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : Ameli.fr